

L'an deux mille six, le 24 juillet à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis sur la place Bellevue à Arboras sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

**Présents :** M. DIAZ Manuel - M. CADILHAC Jean François - M. PONCE Jean-Claude - Mme MARTIN Françoise - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. CABELLO Gérard - M. MANEIRO Charles - M. CARCELLER Claude - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. DONNADIEU Jacques - M. BELLOC Jean Paul - M. ROQUAIN Jean Michel - M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie - M. TOURET Jean Louis - M. ANDRIEUX Jacques - Mme DEJEAN Anne Marie - M. Jean-François RUIZ - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. BERTOLINI Jean Pierre - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

**Absents excusés :** - M. SALASC Philippe - M. AGOSTINI Jean André - M. PIERRUGUES Georges - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. ARNAL Richard - M. DELFAU Gérard - Mme Isabelle VIVIEN - Mme GERBAL Renée - M. ASTIE Michel -

**Absents :** - M. DEJEAN Maurice - Mme FOURNEL Michèle -

M. ASTIE Michel donne pouvoir à M. GHIBAUT Jean-Pierre  
M. Jacques Donnadiou est désigné secrétaire de séance.

**Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.**

*Introduction : Présentation de la mission de Coopération au Mali du Lycée Agricole de Gignac en partenariat avec l'association des « Pistes de l'espoir »*

Adoption du procès verbal du conseil communautaire du 26 juin 2006

*Adoption à l'unanimité (deux corrections à apporter)*

#### Administration générale

##### 1. Délégations d'attribution au Président

Le Conseil décide de donner délégation au Président conformément à l'article L5211-10 de CGCT et selon les modalités ci-dessus explicitées et d'autoriser le Président à signer les documents relatifs aux attributions exercées par délégation.

*Adoption à l'unanimité*

##### 2. Compétence facultative relative à la culture et concernant la lecture publique intercommunale

Le Conseil décide de définir la compétence facultative relative aux « actions concernant la culture » comme décrit dans la délibération, d'autoriser le Président à organiser les conditions du transfert et de procéder à l'évaluation des charges transférées et de signer tout document relatif à cette affaire.

*Adoption à la majorité avec 1 contre et 1 abstention*

#### Contractualisation

##### 3. Conseil général de l'Hérault : contrat départemental de projet 2005-2006 – approbation programmation des actions 2006

Le Conseil décide d'approuver la participation du Département à hauteur de 850 000€ pour la programmation d'action 2006 de l'accord cadre 2005-2006, sur un montant global de dépenses de 2 992 402€ et d'autoriser le Président à signer cette programmation au nom de la Communauté de communes et tous documents relatif à ce dossier.

*Adoption à l'unanimité*

#### Finances

##### 4. Décision modificative n°5 – Fonds de concours Aménagement des locaux de l'école de musique intercommunale à Gignac

Le Conseil approuve la décision modificative relative à un virement de crédit de 69 526,56€ de chapitre à chapitre en section d'investissement au niveau des crédits non individualisés prévus à l'article 2031 du chapitre 20.

*Adoption à l'unanimité*

#### 5. Exonération temporaire de taxe professionnelle des médecins et auxiliaires médicaux

Le Conseil décide d'exonérer de taxe professionnelle pour la part lui revenant en application des dispositions de l'article 1464 D du CGI les médecins et auxiliaires médicaux pour une durée de 2 ans.

*Adoption à la majorité avec 11 contre et 5 abstentions*

#### 6. Exonération temporaire de taxe professionnelle des entreprises nouvelles

Le Conseil décide d'exonérer de taxe professionnelle les entreprises nouvelles qui bénéficient de l'exonération d'impôt sur les bénéfices prévue à l'article 44 sexies et 44 septies du Code général des impôts pour les établissements qu'elles ont créés ou repris pour une durée de 2 ans.

*Adoption à la majorité avec 5 contre et 3 abstentions*

#### 7. Modification du régime indemnitaire des agents de la Communauté de communes

Le Conseil décide d'instituer à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2006 le régime indemnitaire tel qu'indiqué au profit des fonctionnaires titulaires et stagiaires et des agents non titulaires occupant un emploi permanent. Il précise que les bénéficiaires et les montants ou taux individuels seront déterminés par le Président en fonction des critères suivants :

- pour les agents de catégorie A:
  - o le sens du service public et de l'intérêt général
  - o les responsabilités exercées
  - o les qualités d'encadrement
  - o les aptitudes générales
  - o l'efficacité
  - o le sens des relations humaines
- pour les autres catégories:
  - o le sens du service public et de l'intérêt général
  - o l'assiduité appréciée sur la ponctualité et l'absentéisme
  - o la qualité du travail appréciée sur le sérieux, le sens des initiatives et le soin porté aux travaux réalisés et au matériel
  - o le sens du travail en équipe apprécié sur le comportement en collectivité

Il rappelle que les crédits nécessaires ont été inscrits au chapitre 012 du budget primitif 2006.

*Adoption à l'unanimité*

#### 8. Subvention 2006 – Ecole de musique de la Vallée de l'Hérault

Le Conseil décide de signer la convention passer pour 2006 entre l'association Ecole de musique de la vallée de l'Hérault, l'association départementale danse et musique en Hérault (ADDM34), le Département de l'Hérault et la Communauté de communes et d'autoriser le Président pour signer cette convention.

*Adoption à l'unanimité*

### Développement économique

#### 9. Parc d'Activités de Camalcé : commercialisation de lots

Le Conseil autorise le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la vente des lots F15, B15, D4, O.8 sur la base de 1460 € HT pour les plateaux non aménagés, à préparer et signer les documents relatifs à la copropriété et à l'association syndicale libre à constituer.

*Adoption à l'unanimité*

#### 10. « Domaine de Trois Fontaines », commercialisation de lots

Le Conseil autorise le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la vente des lots 10 et 11 sur la base de 43 € HT/m<sup>2</sup>

*Adoption à l'unanimité*

#### 11. ZAE LA TOUR, commune de Montarnaud : acquisitions foncières

Le conseil approuve l'acquisition de la parcelle E 220 pour un montant total de 55 470 €, hors majoration des frais d'acte prévisibles. Il décide d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à l'achat de ces terrains et de solliciter les aides financières possibles auprès des partenaires de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, et en particulier de l'Etat, du Conseil Régional Languedoc-Roussillon et du Conseil général de l'Hérault.

*Adoption à l'unanimité*

### Environnement

#### 12. Schémas d'aménagement et de gestion des eaux – Transfert d'une compétence facultative

Le Conseil décide de créer une compétence facultative « animation et études d'intérêt général pour la mise en œuvre des plans d'actions des Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Lez-Mosson-Etangs palavasiens et du Fleuve Hérault »

Il décide que la compétence « animation et études d'intérêt général pour la mise en œuvre des plans d'actions des Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Lez-Mosson-Etangs palavasiens et du Fleuve Hérault » soit transférée à la communauté de communes conformément à l'article L5211-17 du CGCT.

*Adoption à la majorité avec 2 abstentions*

### Service Ordures Ménagères

#### 13. Rapport annuel sur la qualité et le prix du service d'élimination des déchets ménagers

### Opération Grand Site

#### 14. Requalification de la Place Sanier à Aniane – Demandes de subvention

Le Conseil autorise le Président à solliciter les subventions nécessaires d'un montant de 531 600,00 €, soit 58,21 % du montant des travaux et à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

*Adoption à l'unanimité*

### Questions diverses

Fait à Gignac, le

Louis VILLARET,

*Affiché le :*

Président

*Retiré de l'affichage le :*